

# Agrément opération de communication

## Objectifs

- Confirmer l'opportunité de l'opération au regard de l'ensemble des séquences de communication identifiées.
- Apprécier, au regard des objectifs, la pertinence des messages, des créations, du canal de diffusion en direction du public souhaité et de son coût.

## Étapes clés

- 1.** Demande d'agrément de principe adressée pour avis conforme, au plus tard 15 jours (plurimédia)/7 jours (100 % numérique) avant la validation définitive des intentions créatives et de la recommandation média.
- 2.** Délivrance de l'agrément de principe.
- 3.** Point intermédiaire en amont de la production afin de valider les scripts et/ou les intentions créatives.
- 4.** Demande d'agrément définitif adressée pour avis conforme, au plus tard 15 jours (plurimédia)/7 jours (100 % numérique) avant la validation définitive de l'opération.
- 5.** Délivrance de l'agrément définitif.
- 6.** Diffusion de l'opération.

## Règlementation en vigueur

- Circulaire et note d'application n° 6120-SG du 14 octobre 2019 relative à l'organisation et à la coordination de la communication gouvernementale.

# Liens utiles

- Déposer une demande d'agrément de principe - opération de communication : [demarches-simplifiees.fr/commencer/agrement-principe-operation-communication](https://demarches-simplifiees.fr/commencer/agrement-principe-operation-communication)

- Déposer une demande d'agrément définitif - opération de communication : [demarches-simplifiees.fr/commencer/agrement-definitif-operation-communication](https://demarches-simplifiees.fr/commencer/agrement-definitif-operation-communication)

# Documents utiles

- Charte de l'État
- Charte d'accessibilité de la communication de l'État
- Calendrier des campagnes
- Fiche marché Dentsu Aegis (achat média)

# Le saviez-vous ?

Le coût à partir duquel une opération de communication est soumise à la procédure d'agrément est fixé à 50 000 € HT.

Contact SIG : [agreements.sig@pm.gouv.fr](mailto:agreements.sig@pm.gouv.fr)